



*Programme Politique Commerciale  
Et Gouvernance de la Mondialisation*

**Compte rendu du petit déjeuner du 11 mars 2005-**

**Hong-Kong 2005 :  
objectifs français et feuille de route pour les négociations de l'OMC.**

**I- Conclusions de l'Ifri**

Dans la perspective de la conférence ministérielle de l'OMC à Hong-Kong en décembre 2005, le débat avait pour objectif de dresser l'état des lieux des négociations de Doha et d'engager la réflexion sur les objectifs français et européens. Quatre conclusions s'en dégagent.

(1) Suite à l'accord d'étape intervenu à l'OMC en juillet 2004, les négociations du programme de Doha ont effectivement été relancées et s'intensifient depuis début 2005. Un consensus émerge à Genève sur les objectifs de procédure et le calendrier de préparation de la conférence de Hong-Kong. Celle-ci devrait viser à adopter les « modalités » (architecture des principaux éléments d'un futur accord) qui permettraient de conclure le cycle en 2006. Pour y parvenir, les négociateurs s'efforceront d'atteindre une première ébauche d'ici l'été 2005, comportant notamment les principales formules d'engagements d'accès au marché.

(2) Sur le fond, les acteurs conservent d'importantes incertitudes quant aux débouchés effectivement attendus de Hong-Kong. Les objectifs substantiels et le degré d'ambition d'un accord demeurent à négocier. Plusieurs facteurs favorisent le statu quo, en particulier les difficultés à anticiper l'impact d'un accord pour les pays en développement. La libéralisation agricole reste à l'OMC l'objet de préoccupation prioritaire, mais ses effets sur les PED, en particulier pour le revenu agricole des petites exploitations, demeurent très controversés. Le secteur textile, marqué par l'abolition des quotas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 illustre actuellement l'importance des effets redistributifs de la libéralisation, en particulier entre pays du sud : la Chine apparaît déjà parmi les gagnants, mais beaucoup de pays seront désavantagés, certains s'étant spécialisés dans le textile-habillement en bénéficiant des quotas.

(3) La ministérielle de Hong-Kong est néanmoins une échéance bien anticipée pour les intérêts français. Les représentants du secteur privé ont formulé plusieurs objectifs prioritaires et précis pour la promotion de leurs exportations, en particulier en matière de libéralisation tarifaire, de réduction des barrières non tarifaires et de facilitation du commerce (procédures de passage des biens aux frontières). La priorité des ONG actives en matière de développement sera de favoriser les instruments de traitement spécial et différencié

---

<sup>1</sup> Ce compte-rendu a été réalisé et mis à disposition pour l'information et la diffusion publique des travaux du programme de recherche. Son contenu ne saurait représenter ni engager la position officielle d'aucune des organisations et des personnes mentionnées. Toute erreur ou toute omission dans le contenu de ce texte est dès lors exclusivement attribuable à ses auteurs.

permettant aux PED de gérer aux mieux la dynamique d'une libéralisation agricole. L'administration estime que l'objectif de Hong-Kong doit être d'atteindre un accord équilibré et faisant place aux enjeux de développement. L'équilibre du résultat doit être simultanément apprécié : d'une part entre les différents sujets de négociation, d'autre part au sein de chaque secteur (par exemple les trois piliers de la négociation agricole) et au regard des responsabilités respectives des développés et émergents.

(4) Indépendamment des perspectives d'accord à Hong-Kong, les représentants des entreprises insistent sur la nécessité pour la politique commerciale européenne de garantir l'application effective des règles existantes de l'OMC : procédure de règlement des différends, lutte contre le piratage et la contrefaçon en matière de propriété intellectuelle, possibilité de recours à la sauvegarde spéciale concernant la Chine...etc

## **II- Résumé des interventions**

**Jean-Marie Paugam, chercheur à l'IFRI**, a dressé l'état des lieux. Après l'échec de Cancun, l'accord-cadre de juillet 2004 a permis de relancer et orienter les négociations. Cet accord recentre substantiellement le programme de travail sur deux grands blocs : l'accès au marché et le développement, en consacrant l'abandon des trois principaux sujets de Singapour (investissement, concurrence, transparence dans les marchés publics). La facilitation du commerce reste le principal terrain pour développer de nouvelles règles à l'OMC. Les orientations de négociations visent à l'élaboration d'une architecture d'accord global, les « modalités de négociation », qui permettront de conclure le cycle. Pour l'agriculture, le document donne des indications relativement précises sur le résultat à atteindre (élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation ; harmonisation des soutiens internes les plus distortifs (formule étagée) ; formule (étagée également, c'est à dire par bandes) pour la réduction des droits de douanes qui devra viser à faire baisser plus rapidement les droits les plus élevés, tout en ménageant un traitement particulier aux produits sensibles. Pour l'industrie le texte pose le principe d'une formule de réduction des droits non linéaire et d'une réciprocité incomplète entre pays développés et en développement. Il conserve l'idée d'initiatives de négociation sectorielles mais reste très vague quant aux modalités et au degré de contrainte. Il prévoit enfin des flexibilités importantes pour les pays en développement. Pour les services, il appelle à intensifier les négociations en déposant de nouvelles offres.

Un consensus émerge sur les objectifs de procédure et de calendrier pour la préparation de la ministérielle de Hong-Kong. L'objectif devrait être l'adoption d'un document de modalités permettant la conclusion du cycle de Doha en 2006, c'est à dire l'essentiel de l'architecture d'accord, comprenant des formules et des chiffres. Pour y parvenir, il faudrait en juillet disposer d'une « première approximation », c'est à dire de l'ébauche du document de Hong-Kong. D'ici là, il y aura trois priorités de négociation : (1) un accord sur la formule de réduction des droits industriels ; (2) la résolution d'une question technique qui bloque actuellement la négociation agricole (Equivalents ad Valorem des droits spécifiques) en vue de pouvoir élaborer la « formule étagée » ; (3) De nouvelles offres sur les services.

**Jean Rodesch, Directeur des Affaires européennes, Pernod Ricard** a présenté les enjeux internationaux pour le secteur des vins et spiritueux français. Cette filière occupe une place particulière dans la balance agricole française dont elle représente 80% de l'excédent à l'exportation. Elle ne fait appel à aucune subvention, plaide pour l'abolition des protections tarifaires aux frontières de l'Union Européenne, et résiste à la délocalisation d'activités grâce au renforcement des normes AOC. Ce secteur développe une vision très libérale en plaidant pour des priorités françaises offensives, améliorant son accès aux marchés et réduisant les coûts de transaction liés aux obstacles non tarifaires et aux enjeux de facilitation du

commerce. Plusieurs exemples très concrets illustrent les difficultés posées par ces obstacles non tarifaires : licences d'importation, standards et normes de qualité sans critère scientifique valable, langue d'étiquetage, système de distribution des vignettes fiscales, problèmes de propriété intellectuelle et indications géographiques. Les procédures de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) doivent être également utilisées par la Commission européenne dès que cela devient nécessaire (comme cela a été fait à l'encontre du Japon, de la Corée ou encore du Chili, pays qui protégeaient leurs produits spiritueux locaux, faussant ainsi la concurrence avec les produits d'origine française). Le secteur utilise également les procédures relatives aux obstacles techniques au commerce (OTC) et aux normes Sanitaires et Phytosanitaires (SPS).

**Henri Rouillé d'Orfeuil, Président du Conseil d'Administration de Coordination Sud (coordination des ONG françaises de solidarité internationale)** a surtout insisté sur les effets négatifs de la libéralisation agricole pour certains pays en développement et les exploitations les plus vulnérables. Une concurrence globale plus forte entre marchés agricoles mènerait à l'exclusion massive des plus petits exploitants dans le monde, avec à la clef des dommages d'ordre éthique, sécuritaire et environnemental. Entre exclusion du processus mondial de production agricole, baisse des prix et paupérisation, la libéralisation agricole pourrait engendrer un cercle vicieux difficilement maîtrisable. Par conséquent, il faut insister dans la négociation sur les possibilités de recours aux exceptions qui jalonnent les accords de l'OMC (Traitement Spécial et Différencié, produits sensibles, inscriptions territoriales). Les ONG appuient essentiellement leur action sur l'existence de ces exceptions : aux côtés des représentants des producteurs agricoles et des consommateurs, elles participent à la formation de coalitions afin de réorienter le processus de libéralisation. Elles militent entre autres pour un commerce plus équitable, pour un droit à la protection et à la préférence nationale dans les pays pauvres, pour l'abolition des aides aux exportateurs, et pour la reconnaissance des valeurs sociales et environnementales des produits.

**Emmanuelle Butaud, Directrice Internationale, Union des Industries Textiles** a rappelé que la filière du textile et de l'habillement était depuis longtemps très concernée par les enjeux des négociations commerciales multilatérales. Les échéances telles que celle d'Hong-Kong sont donc bien anticipées. Des études économiques ont été réalisées par le secteur afin d'apporter des arguments solides aux négociateurs. En 2003, par exemple, une étude a été faite sur les différents niveaux de protection tarifaire existant dans le textile et l'habillement. Cela a permis de mettre en valeur l'exemplarité de l'Union Européenne en la matière, dont la protection tarifaire globale est inférieure à la moyenne des pays industrialisés (5,6%), et où il n'y a pas de pics douaniers ni de phénomène d'escalade tarifaire. Depuis février 2005, une autre étude qui dresse un état des lieux des obstacles tarifaires et non tarifaires dans 18 pays cibles pour les exportateurs européens est disponible. L'actualité récente du secteur est toutefois dominée par l'impact de la disparition des quotas : les effets redistributifs ne sont pas encore très clairs – peu de pays gagnants : Chine, Inde, Pakistan, beaucoup de pays perdants - ce qui rend la ministérielle de Hong-Kong d'autant plus déterminante pour le secteur. L'enjeu est maintenant de garantir à la France le maintien de ses parts de marché à l'export et d'anticiper la baisse des prix qui pourrait être dommageable à un ensemble de marques. Le marché du textile et de l'habillement connaît actuellement une période de transition et de crispation, notamment à cause de la concurrence accrue du marché chinois. Les grands pays émergents qui ont bénéficié de la mondialisation doivent dorénavant ouvrir leur propre marché.

**Pierre Morailon, négociateur en chef pour la France, Directeur des Relations Internationales, Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE), MINEFI** a livré une vision globale de l'état et des perspectives des négociations. Sur le

calendrier de la préparation de Hong-Kong : la lourdeur de l'agenda et le nombre des pays en négociation (dont les deux tiers sont en développement) engendrent de nombreux facteurs d'incertitude, expliquant le dérapage du calendrier initial du cycle de Doha et établissant un jeu de contraintes pour la suite des négociations, auquel s'ajoute le prochain changement de la direction générale de l'OMC. Sur les objectifs : L'Union Européenne a deux principales priorités. La première est d'atteindre un accord équilibré : l'équilibre du résultat doit être apprécié dans le cadre du principe d'« engagement unique ». Cela implique à la fois un équilibre global entre les accords atteints sur les différents sujets mais aussi un équilibre interne à chaque sujet, en particulier au sein des trois piliers de la négociation agricole. La deuxième priorité est de promouvoir les enjeux du développement, sur laquelle on peut anticiper que la Présidence Britannique, du G8 puis de l'UE, exercera une influence importante. Sur la procédure : il sera vraisemblablement nécessaire, avant la ministérielle d'Hong-Kong, de mettre au point différentes formules de gestion « tactique » des négociations, reposant notamment sur l'organisation de groupes de travail restreints des membres de l'OMC, en fonction de chaque sujet.

### **III- Questions posées**

Les principales questions posées durant la discussion ont porté sur :

- la capacité de l'Union Européenne à envisager de nouvelles concessions en matière agricole ;
- le problème des incidences de l'évolution des parités monétaires internationales sur le commerce international et son articulation avec les enjeux des négociations de l'OMC ;
- l'articulation entre les négociations sur les services et le projet de libéralisation des services au sein du marché européen (directive Bolkestein) ;
- l'application des accords commerciaux (utilisation des instruments de sauvegarde dans le secteur du textile et lutte contre la contrefaçon) ;
- Le rôle de la CNUCED dans les négociations et son articulation avec l'OMC

### **Contacts :**

- Responsable du programme : Jean-Marie Paugam : [paugam@ifri.org](mailto:paugam@ifri.org)
- Assistante de Recherche : Anne-Sophie Novel : [novel@ifri.org](mailto:novel@ifri.org)
- Assistante du programme : Marie-France Feigenbaum : [feigenbaum@ifri.org](mailto:feigenbaum@ifri.org)